
ERRATUM

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2013, page 8, ligne 323

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez du tuyau de gaz naturel?

5 **M. SIDNEY RIBAUX :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., parfait.

15 **M. SIDNEY RIBAUX :**

Au pipeline.

LE PRÉSIDENT :

20 O.K., c'est bon.

M. SIDNEY RIBAUX :

25 Or, notre compréhension c'est qu'on ne pourra pas utiliser cette infrastructure-là pour l'usine d'IFFCO. Il faudra construire un nouvel approvisionnement, parce qu'on se dit qu'un jour peut-être on voudra utiliser cette usine-là.

30 Alors, c'est un sujet qu'on soulève qui déborde sans doute les capacités du promoteur d'intervention, dans le sens que je pense que ça va au-delà de ce que le promoteur peut décider ou ne pas décider, mais c'est une préoccupation qu'on soulève quand même d'un point de vue social. On va construire une deuxième infrastructure à côté de celle qui existe, qu'on n'utilise pas, pour une nouvelle usine. Alors, avec les impacts environnementaux, aussi minimes soient-ils, qui existent, lorsqu'on construit un pipeline de gaz naturel.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 C'est dans ce sens-là. Parce que là, pour l'instant, nous, ce qu'on sait, d'après les documents que nous avons lus, c'est que Gaz Métro est capable d'approvisionner, sans nouveau gazoduc, IFFCO, avec un changement sur la pression à l'intérieur des conduits.